

Séance du 29 juin 2015

Affaires générales

Election des autres membres du bureau, désignation du représentant de l'Etat

Délibération n° 2015/87

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

**Vu** l'arrêté du 10 juin 1996 portant nomination du directeur de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** la délibération n°2011/01 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

### Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier

- **Elit vice-présidents (es) dans l'ordre suivant :**
  - X Patrick GEENENS
  - X THIERRY TASSEZ
  - X ANDRÉ FLAJOLET
  - X MICKAËL HIRAUX

- **Acte la désignation du représentant de l'Etat :**

Patrick DAVID

Le directeur général

Le(la) président(e)  
du conseil d'administration

Marc KASZYNSKI

Pierre CLAVREUIL



REÇU LE

30 JUIN 2015

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Nord Pas-de-Calais